



# le Lien Social

Magazine

#148

JANVIER / FÉVRIER 2022

[www.crpcen.fr](http://www.crpcen.fr)

➤ **À LA UNE :**

Dose de rappel et passe vaccinal

➤ **BIEN-VIVRE :**

La CRPCEN s'engage dans le soutien à l'autonomie numérique

➤ **BIEN-VIVRE :**

Le guide de l'action sociale du Notariat 2022 est sorti : les nouveautés CRPCEN

➤ **BIEN-VIVRE**

**Les vacances d'hiver  
à la montagne, ça se prépare !**





# Édito

**Olivier MANIETTE,**  
directeur de la CRPCEN

L'année 2022 commence avec une pression sanitaire qui se maintient voire s'accroît. Elle modifie profondément nos modes de vie et contraint encore un retour à la normale de nos habitudes. Il faut donc composer avec le COVID et les mesures sanitaires qui s'appliquent. Pour un organisme comme le nôtre, cela suppose de passer d'une gestion de crise à un mode d'organisation qui s'inscrit dorénavant dans le temps et ce, pour une durée indéterminée.

Il s'agit surtout de répondre à l'ensemble des besoins de nos affiliés et de faire face aux nouveaux défis liés à la dématérialisation. La Caisse propose ainsi en ce début d'année, un nouvel accompagnement pour celles et ceux qui sont les plus éloignés du numérique mais aussi ceux qui sont peu à l'aise avec les démarches administratives en ligne. Il s'agit de conseils personnalisés et adaptés mais aussi de solutions alternatives pour que l'accès à l'information et aux droits soit maintenu malgré le développement du digital. Le partenariat instauré avec l'association des Petits frères des pauvres va nous permettre de mieux repérer et d'agir avec nos bénévoles des comités du notariat auprès des personnes âgées isolées.

Par ailleurs, l'ouverture sur l'extérieur et le positionnement de la Caisse dans l'univers de la Sécurité sociale et plus précisément au sein des régimes spéciaux sont aussi des enjeux importants pour nous. Ainsi, la CRPCEN a installé et préside un comité utilisateurs des régimes qui ont basculé ou qui sont en train de le faire dans le répertoire de gestion unique des carrières (RGCU, ndlr) de façon à faire profiter pleinement de son expérience de premier régime ayant basculé dans l'outil.

Enfin, c'est aussi en soutenant des acteurs majeurs de l'intervention auprès de public en grande précarité comme le Samu social de Paris que la CRPCEN marque son attachement aux valeurs chères au notariat telles que la solidarité. La CRPCEN, qui en très bonne santé financière, va allouer une partie de ses fonds de subvention d'action sociale à une structure d'accueil réservée aux femmes sans domicile fixe.

Je pense sincèrement qu'en s'accrochant au socle fondateur de notre beau régime, nous parviendrons à surmonter les épreuves que nous traversons.

Il me reste à vous souhaiter une heureuse année 2022 et surtout une bonne santé pour vous et pour vos proches. ■

5 - 6

## À LA UNE

- Le mot de Christine MAUGÛÉ, présidente du conseil d'administration de la CRPCEN
- Le mot de Corinne FEUILLETTE-CADENNE et Serge FOREST, vice-présidents du conseil d'administration de la CRPCEN
- La direction de cabinet de la CRPCEN au cœur des enjeux politiques et stratégiques de la CRPCEN
- Dose de rappel et passe vaccinal
- Revalorisation des pensions

7 - 10

## BIEN-VIVRE

- La CRPCEN s'engage dans le soutien à l'autonomie numérique
- France services : les services publics près de chez vous !
- Le guide de l'action sociale du Notariat 2022 est sorti : les nouveautés CRPCEN
- Les maladies hivernales : la bronchiolite chez les petits
- Les vacances d'hiver à la montagne, ça se prépare !

11 - 15

## SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE

- Rendez-vous téléphonique « Demandez à être rappelé »
- Comment transmettre mes demandes de remboursements de frais de santé
- Rappel des principes de vigilances sur les mails « suspects » reçus par nos assurés
- Tutoriel création de votre espace sécurisé
- Le congé de paternité et d'accueil allongé à 25 jours
- Des nouvelles des comités du Notariat

16

- Espace sécurisé : pensez à créer le vôtre !

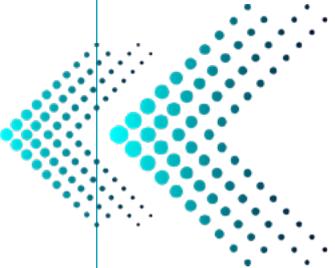
## SOMMAIRE





## Le mot de la présidente

**Christine MAUGÜÉ,**  
*présidente du conseil d'administration  
de la CRPCEN*



L'année dernière, j'avais émis des vœux d'espoir quant à la fin de la crise sanitaire. Malheureusement, celle-ci sévit toujours en France et dans le monde, rendant nos vies professionnelles et personnelles chaque jour toujours compliquées...

Fort heureusement, la santé de la CRPCEN reste très bonne et je m'en réjouis. L'économie immobilière se porte bien, le nombre d'affiliés est toujours en pleine croissance. Par effet corolaire, cela produit des impacts positifs sur les finances de la Caisse puisque nous affichons des résultats comptables excédentaires depuis plusieurs années.

Si la force de la CRPCEN réside dans les engagements de son Conseil et son soutien aux valeurs de la protection sociale, notre organisme ne pourrait exister sans l'implication de ses équipes administratives auxquelles je veux rendre un hommage appuyé. L'année 2021 n'a pas été une année de tout repos pour elles mais les administrateurs - auxquels je m'associe pleinement - savent l'implication et le professionnalisme de chacun d'entre eux.

2022 s'annonce une année riche et passionnante pour la CRPCEN en particulier en raison de l'élection présidentielle à venir. Et il est fort à parier que compte tenu des programmes politiques dont certains sont déjà connus, les questions concernant les retraites et plus particulièrement les régimes spéciaux seront sous les feux des projecteurs. Le nouveau conseil installé depuis juin 2021 suit déjà avec vigilance tous les débats sur cette question et ce, afin d'anticiper les impacts d'une potentielle réforme de notre régime.

Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne année 2022. ■





### Le mot de la vice-présidente Maître Corinne FEUILLETTE-CADENNE,

*vice-présidente du conseil d'administration  
de la CRPCEN représentant les notaires*

#### Améliorer la relation client, être à l'écoute des plus fragiles dans un monde en mutation

Le marché immobilier dopé pendant la crise sanitaire a généré une activité importante au sein des études ; les transactions, comme immunisées contre le virus, trois ou quatre fois ? vaccinées ont flirté avec des records : 1 182 000 actes de vente signés en 2021, une moyenne de 30 000 actes signés par jour dans les études en décembre.

Certes les français confinés pendant plus de deux mois se sont sentis des velléités d'acquisition ; plus grand, plus loin, nos concitoyens boostés par le télétravail se retrouvent début 2022 avec un marché immobilier qui se tend, les achats et les ventes ont été réalisés, les stocks sont en berne, les taux repartent à la hausse et l'inflation s'invite dans ce contexte.

Cela impacte les finances de notre régime qui affichent de bons résultats.

À la veille d'élections présidentielles et législatives qui vont animer la France et un éventuel retour en force d'un projet de réforme des retraites, la bonne santé de la CRPCEN sera plus que jamais un atout de taille dans un contexte politique qui pourrait s'avérer compliqué pour les régimes spéciaux. Et contre cela, la CRPCEN n'est pas immunisée.

Ces résultats, cette euphorie ne doivent pas occulter les difficultés vécues dans les études en raison de l'absentéisme en hausse - conséquence de la pandémie - et des conséquences pour la Caisse.

En effet, nous avons enregistré une hausse sans précédent de plus de 59 % des arrêts de travail début 2022 par rapport à 2021 et les équipes administratives ne comptent par leurs efforts pour essayer de pallier cette charge exponentielle. Je profite de cet édito pour les remercier très sincèrement du travail accompli chaque jour.

La constellation notariale a un rôle majeur à jouer dans ce contexte anxiogène. Plus que jamais, nous devons humanité et bienveillance à nos concitoyens, les accompagner avec empathie, respecter l'équilibre des volontés et œuvrer à la paix de notre société.

C'est l'enjeu du prochain congrès des notaires qui se tiendra à Marseille du 12 au 14 octobre 2022 et qui s'attachera à conforter le rôle incontournable du notaire dans son engagement à contribuer à une société toujours plus harmonieuse et pacifiée en accompagnant par le conseil éclairé et impartial tous les citoyens.

Les prochains défis que la CRPCEN devra relever s'inscriront eux aussi dans ce même esprit notamment en améliorant sans cesse sa culture client avec ses affiliés et sa capacité à honorer sa mission majeure d'organisme de protection sociale par l'écoute et au service des plus vulnérables.

Aussi, en ce début d'année 2022 encore marquée par la 5<sup>e</sup> vague épidémique, je souhaite vous adresser, au nom de toute la profession notariale, tous mes vœux de bonne santé et de réussite personnelle comme professionnelle, d'optimisme et d'énergie. ■



### Le mot du vice-président Monsieur Serge FOREST,

*vice-président du conseil d'administration  
de la CRPCEN représentant les assurés*

#### Santé de la profession, crise Covid, la CRPCEN assure ses missions

L'année 2021 a vu le niveau d'activité de la profession continuer d'augmenter trimestre après trimestre et cela ne nous déplaît en rien.

En effet, l'activité soutenue entraîne un chiffre d'affaires en progression et par voie de conséquence l'augmentation de ressources pour notre régime vieillesse, donc avec de forts probables excédents qui abonderont les réserves constituées patiemment par le régime, le rendant ainsi plus solide encore qu'il ne l'a été.

Pour autant, ce niveau d'activité record, entraîne une augmentation importante du nombre de salariés affiliés au régime pour les prestations maladie et maternité accroissant de facto la charge de travail des salariés de la Caisse, alors même que nos ministères de tutelle n'ont cessé que d'appliquer à travers la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) une diminution des effectifs.

Cela ajouté aux périodes de confinement passées, à la reprise de l'épidémie sous forme d'un nouveau variant venant d'Afrique entraîne en ce début d'année de grosses difficultés en raison d'un niveau élevé de contamination au sein du personnel, lequel met tout en œuvre pour continuer d'assurer au mieux ses missions dans ce cadre.

Soyez indulgents avec eux, ils ont déployé en 2021 une énergie importante pour le service des assurés, ce ne sont que des femmes et des hommes avec leurs forces et leurs faiblesses, tout comme vous, tout comme nous.

2022, année électorale, nous serons convoqués en tant que citoyens devant les urnes pour élire dans un premier temps le magistrat suprême de la République, puis les députés à l'Assemblée nationale. Il y va de notre devoir de citoyen de participer à ces élections, lesquelles pourraient avoir des répercussions importantes sur l'avenir de notre régime spécial de Sécurité Sociale. N'oublions point que le serpent de mer de la réforme des retraites va surgir à nouveau des profondeurs de l'océan et qu'il est un point important des propositions des diverses candidatures à l'investiture suprême, qu'elle qu'en soit la forme.

Sachez que les administrateurs représentant les salariés et retraités au sein du conseil d'administration, soutenus par les représentants des notaires, feront plus que leur possible pour conserver ce fleuron de la profession, original par son mode de financement voulu par ses pères fondateurs, qui s'il était transposé dans les autres régimes réduirait sans aucun doute les déficits dont ils souffrent.

Enfin, je termine cet éditorial en vous souhaitant à tous une excellente année 2022, qu'elle vous apporte ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, la prospérité, la joie et surtout la santé en cette période où un nouveau variant du Covid fait des siennes depuis le mois de décembre dernier.

Je ne peux que vous conseiller la vaccination, mais je laisse à chacun l'appréciation de la limite de l'intérêt particulier par rapport à l'intérêt général, notion qui se distend de plus en plus au profit du « Moi je ». ■



## La direction de cabinet de la CRPCEN au cœur des enjeux politiques et stratégiques de la CRPCEN

**Alexandra AUCLAIR, après avoir occupé les fonctions de directrice du développement depuis 2017, vient d'être nommée en ce début d'année directrice de cabinet d'Olivier MANIETTE. Ce fut l'occasion également de recruter un nouveau responsable de la communication en la personne d'Estelle CLAUDÉ. Ces deux nominations s'inscrivent dans une volonté du directeur de renforcer la partie stratégique de la CRPCEN tout en anticipant les enjeux politiques auxquels les administrateurs devront faire face à court, moyen et long terme et notamment au regard des prochaines élections présidentielles qui remettront vraisemblablement la réforme des retraites au cœur des débats. Rencontre avec Alexandra AUCLAIR et Estelle CLAUDÉ.**

**Le Lien Social : Alexandra AUCLAIR, quelles sont les nouvelles missions de la direction de cabinet ?**



**Alexandra AUCLAIR :** Elle renforce son cœur de mission sur la stratégie et la politique tout en élargissant son périmètre en ce sens que le service immobilier intègre dorénavant la direction de cabinet ainsi que la politique d'action sociale. Ces évolutions s'inscrivent dans une volonté affirmée de recentrer la direction générale autour des enjeux politiques et positionne le cabinet en appui au directeur et au conseil d'administration.

**Le Lien Social : Quelles sont les impulsions qui seront données à cette direction sur les prochains mois ? Sur quels enjeux sera-t-elle orientée ?**

**Alexandra AUCLAIR :** La direction de cabinet a une mission qui est avant tout axée sur l'appui au directeur et aux administrateurs. Dans un contexte de campagne présidentielle et un potentiel retour des débats sur une réforme des retraites, il s'agit autant « d'armer » ceux qui ont à défendre les intérêts de la Caisse et du régime que de valoriser les projets ou les chantiers en cours. Nous allons également développer les partenariats avec une logique systématique d'ouverture de la CRPCEN et un positionnement sur l'extérieur, tant dans la sphère de la protection sociale, de la solidarité que dans le monde notarial.

Concernant la partie immobilier, nous allons nous attacher à formaliser une politique et une gestion patrimoniale

harmonisée au niveau des différents types d'actifs immobiliers détenus par la Caisse. Enfin, la communication constitue un levier majeur qui apporte du liant dans ce grand ensemble. Elle est d'autant plus indispensable aujourd'hui que nous vivons tous dans un contexte qui bouleverse nos vies et nos pratiques professionnelles.

**Le Lien Social : Nous sommes également allés à la rencontre d'Estelle CLAUDÉ afin de faire plus ample connaissance avec la nouvelle responsable du service communication.**

**Madame CLAUDÉ, quel a été votre parcours professionnel avant d'intégrer la CRPCEN ?**



**Estelle CLAUDÉ :** J'évolue dans le secteur de la protection sociale quasiment depuis mes débuts. Après une maîtrise de commerce international et l'Institut français de presse, j'ai tout d'abord été chargée de communication dans une mutuelle de la fonction publique dédiée aux agents du ministère de l'Équipement. J'ai ensuite été recrutée par le directeur de la Camieg (caisse d'assurance maladie des industries électriques et gazières), fin 2008, afin de monter la fonction communication dans cette nouvelle caisse de sécurité sociale qui venait d'être créée par décret courant 2007.

La création de la Camieg a été pour moi une grande aventure ! Au 10<sup>e</sup> anniversaire, le service communication a organisé un grand événement réunissant

400 invités à Paris et pour moi la boucle était bouclée.

Quelques mois plus tard, au printemps 2019, j'intégrais la CPAM de Seine-Saint-Denis à la tête du service communication. Comme à la Camieg, j'y ai pris en charge la production des contenus et des supports de communication (imprimés, digital, vidéo...) et supervisé la réalisation des plans d'action de communication interne et externe. Comme pour tous, l'arrivée de la crise sanitaire a changé la donne et mes missions se sont en partie recentrées sur ses impacts. La polyvalence et les enjeux stratégiques du poste de responsable de la communication à la CRPCEN m'ont par la suite vivement intéressée. C'est pourquoi j'ai aujourd'hui le plaisir d'avoir intégré l'organisme.

**Le Lien Social : Selon vous, quels sont les enjeux de la communication en entreprise et vos projets futurs ?**

**Estelle CLAUDÉ :** Mon action, soutenue par les agents du service, sera bien sûr encadrée par la convention d'objectifs et de gestion 2021-2025 qui détermine aussi les grandes orientations de l'organisme en matière de communication. Ainsi, je souhaite contribuer à apporter des réponses concrètes notamment aux enjeux relatifs à la digitalisation, à la recherche de la performance et de la qualité, à la satisfaction client, au développement de l'offre de service... Mon objectif, dans le prolongement de la politique de communication engagée, est de fournir aux bénéficiaires, en particulier aux plus fragiles, une information accessible, utile et adaptée. J'aimerais aussi travailler sur l'image et la parole de l'organisme autour de ses valeurs : humanisme, responsabilité, efficacité, innovation. Le développement des relations presse et des médias sociaux le permettra à moyen terme.

**Le Lien Social : Mesdames, merci beaucoup du temps que vous nous avez accordé. ■**



## Dose de rappel et passe vaccinal

La campagne de rappel du vaccin contre le Covid-19 a débuté en septembre 2021. Elle fait suite à la recommandation de la Haute Autorité de santé (HAS) dans un avis rendu le 24 août 2021. Le rappel est essentiel pour se protéger soi-même contre les formes graves du virus et pour limiter la progression de la pandémie. Ce rappel conditionne en outre le maintien de la validité de votre passe vaccinal<sup>(1)</sup>.

### Qui est concerné par la dose de rappel ?

Toutes les personnes de 18 ans et plus ayant un schéma vaccinal initial complet sont éligibles.

### Quand effectuer la dose de rappel ?

La dose de rappel doit intervenir dès 3 mois après la dernière dose d'un vaccin à double dose (Pfizer, Moderna, AstraZeneca).

Les personnes vaccinées avec Janssen doivent recevoir une injection additionnelle de vaccin à ARN messager dès 4 semaines après leur vaccination, puis une dose de rappel dès 3 mois après cette dernière.

Pour les personnes immunodéprimées, il est recommandé de suivre l'avis d'un professionnel de santé sur le schéma vaccinal le plus adapté.

**À noter :** Quel que soit le vaccin que vous avez reçu initialement (Pfizer, Moderna, AstraZeneca ou Janssen), la dose de rappel se fera uniquement avec un vaccin à ARN messager (Pfizer ou Moderna selon votre situation).

### Quelle incidence sur le passe vaccinal ?

Depuis le 15 janvier 2022, toutes les personnes âgées de 18 ans et plus doivent avoir reçu une dose de rappel au maximum 7 mois après leur dernière injection pour bénéficier d'un passe vaccinal valide. Au-delà de ce délai, le QR code de leur ancien certificat de vaccination est désactivé automatiquement. Il ne peut plus être utilisé dans le cadre du passe vaccinal.

**Attention :** À compter du 15 février 2022, les délais pour conserver son passe vaccinal sont réduits. Il faut désormais effectuer sa dose de rappel 4 mois maximum, et non plus 7 mois, après son schéma vaccinal initial.

**Bon à savoir :** Pour connaître la date limite à laquelle vous devez recevoir votre dose de rappel pour ne pas perdre votre passe vaccinal, rendez-vous sur [Mon rappel Vaccin Covid](#). Vous pouvez également utiliser le simulateur de [Mes conseils Covid](#).

### Qu'en est-il pour les personnes ayant contracté le Covid ?

#### → Vous avez contracté le Covid 19 après votre 2<sup>e</sup> dose.

Le ministre de la Santé a annoncé le 2 février 2022 que les personnes infectées après avoir reçu 2 doses de vaccin conserveront leur passe vaccinal même sans dose de rappel. Une infection au Covid vaudrait une dose de vaccin. Cette mesure devrait être prochainement précisée par le ministère de la Santé. Actuellement, le certificat de rétablissement est valable 6 mois après l'infection.

#### → Vous avez contracté le Covid-19 par le passé, ce qui vous a permis de bénéficier d'un schéma vaccinal complet avec une dose de vaccin seulement.

Vous devez recevoir votre dose de rappel 7 mois maximum après votre première dose. **À compter du 15 février 2022**, la dose de rappel doit être réalisée 3 mois minimum et jusqu'à 4 mois maximum après la dernière injection.

### Dose de rappel pour les mineurs

Depuis le 24 janvier 2022, le rappel vaccinal est également ouvert à tous les adolescents de 12 à 17 ans, 6 mois après leur dernière injection ou infection au Covid-19. Ce rappel n'est pas obligatoire pour la validité du passe sanitaire pour les 12-15 ans et du passe vaccinal pour les 16-17 ans.

### Où effectuer votre dose de rappel ?

Vous pouvez effectuer votre rappel en centre de vaccination, chez votre médecin traitant, en pharmacie, en cabinet infirmier, au sein des services hospitaliers où vous êtes suivi. Retrouvez toutes les indications sur les lieux de vaccination sur [www.sante.fr](http://www.sante.fr).

Il est également possible de prendre rendez-vous **par téléphone** auprès des **2 numéros verts** mis à disposition (appel gratuit, ouvert 7 jours sur 7 de 6 h à 22 h) :

- pour tous : **0800 730 956** ;
- pour les personnes âgées de 80 ans et plus souhaitant être vaccinées à domicile : **0800 730 957**.

Pour toute question sur le **passe (sanitaire ou vaccinal selon l'âge) ou l'appli TousAntiCovid**, une assistance téléphonique gratuite est disponible au **0800 087 148**.

**Nota :** Article mis à jour au 3 février 2022. Pour connaître les dernières actualités, consultez le site du [gouvernement](#). ■

(1) Depuis le 24 janvier 2022, le passe sanitaire des personnes de 16 ans et plus s'est transformé en passe vaccinal. Il est obligatoire pour accéder à certains lieux recevant du public comme les cinémas, les musées, les cafés et restaurants ou les transports interrégionaux. Pour comprendre les différences entre passe sanitaire et passe vaccinal consultez la page [actualité](#) du site du gouvernement.



## Revalorisation des pensions de retraite de 1,1 %

Les pensions de retraite et de réversion CRPCEN ont été revalorisées de 1,1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette revalorisation interviendra à compter du paiement du 8 février.

Cette hausse de 1,1 % concerne toutes les retraites de base à l'exception de celles des avocats. Elle s'applique aux pensions des retraités du secteur privé, de la Fonction publique, des régimes spéciaux et des indépendants.

Par ailleurs, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) a également augmenté de 1,1 % en ce début d'année. ■

## La CRPCEN s'engage dans le soutien à l'autonomie numérique

De plus en plus de démarches administratives se font aujourd'hui en ligne, ce qui constitue une attente pour beaucoup d'affiliés qui y voient un gain de temps et une simplification des échanges avec la CRPCEN. Mais cette évolution ne doit pas se faire au détriment de ceux qui n'ont pas accès ou ne sont pas à l'aise avec ce mode de contact.

L'association des Petits frères des pauvres a publié dernièrement plusieurs rapports sur les ruptures d'accès aux droits que peut constituer ce changement si aucune alternative n'est proposée.

Les différentes périodes de confinement liées à la crise sanitaire ont accentué la fracture entre ceux qui n'ont aucune difficulté et ceux qui ne peuvent pas être autonomes avec les outils numériques. Le partenariat entre la CRPCEN et l'association des Petits frères des pauvres vise justement à s'engager avec eux dans des solutions concrètes au problème.

C'est dans ce sens que la Caisse propose via sa plateforme d'accompagnement à distance [www.accompagnementplus.fr](http://www.accompagnementplus.fr) des services adaptés aux situations et aux besoins pour vous orienter, vous aider à l'utilisation des services disponibles en ligne et donner des solutions humaines adaptées proches de chez soi pour ceux qui ne peuvent y avoir accès. Une communication adaptée sera faite sur ce nouveau service pour les personnes qui ne peuvent pas faire des démarches en ligne. ■

## France services : les services publics près de chez vous !

**Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, des espaces France services ont ouvert sur le territoire français. Quels sont les services disponibles ? Comment trouver un espace France services près de chez vous ?**

### France services, qu'est-ce que c'est ?

La mise en place du réseau France services répond aux volontés du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers.

Le réseau des structures labellisées « France services » se compose de **1745 guichets uniques de proximité** regroupant sur leurs sites plusieurs administrations.

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

L'objectif est de proposer une offre élargie de services au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires.

### France services, pour quels services ?

Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Dans chaque France services, il est possible de solliciter les services de l'État ou de partenaires de l'État :

- [la Direction générale des finances publiques](#) ;
- [le ministère de l'Intérieur](#) ;
- [le ministère de la Justice](#) ;
- [la Poste](#) ;
- [Pôle emploi](#) ;
- [la Caisse nationale des allocations familiales](#) ;
- [l'assurance maladie \(CPAM\)](#) ;
- [l'assurance retraite](#) ;
- [la mutualité sociale agricole \(MSA\)](#).

Au-delà de ce socle de services garantis, les collectivités peuvent déployer des offres de services complémentaires. De nouveaux partenariats sont prévus par l'État pour enrichir en continu l'offre de services.

### France services, pour quelles démarches ?

Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent

une offre diversifiée de prestations dans le champ des services suivants :

- une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...);
- un accompagnement numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...);
- une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...);
- des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

### Exemples d'accompagnements proposés :

- je déclare mes revenus ;
- j'établis mon permis de conduire ou ma carte d'identité ;
- je demande une aide (allocation logement, RSA) ;
- je cherche un emploi ;
- je cherche à me faire rembourser mes soins ;
- je prépare ma retraite ;
- je fais face à un litige ou un conflit ;
- j'attends un enfant.

### Comment trouver une maison France services près de chez vous ?

En avril 2021, 1 745 structures France services ont ouvert en métropole et dans les territoires ultramarins. Le réseau montera en puissance jusqu'en 2022, en ciblant prioritairement les territoires particulièrement éloignés du service public. Chaque usager peut trouver une maison France services à moins de 30 minutes de son domicile. Des bus France services sillonnent également les départements pour aller au plus près des usagers.

Pour trouver la maison France services la plus proche de chez vous, vous pouvez consulter la [cartographie](#) du ministère de la Cohésion des territoires. Vous pouvez faire une recherche en renseignant le nom de votre commune ou son code postal. ■

Source : [www.economie.gouv.fr/particuliers/france-services](http://www.economie.gouv.fr/particuliers/france-services)

# Le guide de l'action sociale du Notariat 2022 est sorti : les nouveautés CRPCEN

Le guide 2022 de l'action sociale du Notariat vient de paraître. Plusieurs nouvelles offres viennent progressivement enrichir l'action sociale de la CRPCEN cette année. Retrouvez le guide de l'action sociale du Notariat 2022 sur <https://www.crpcen.fr/guide-action-sociale-du-notariat>

## De nouveaux services font leur apparition cette année dans le guide

La bonne nouvelle pour cette nouvelle année c'est que la plateforme Accompagnement Plus est disponible pour tout affilié sur le site [www.accompagnement-plus.fr](http://www.accompagnement-plus.fr).

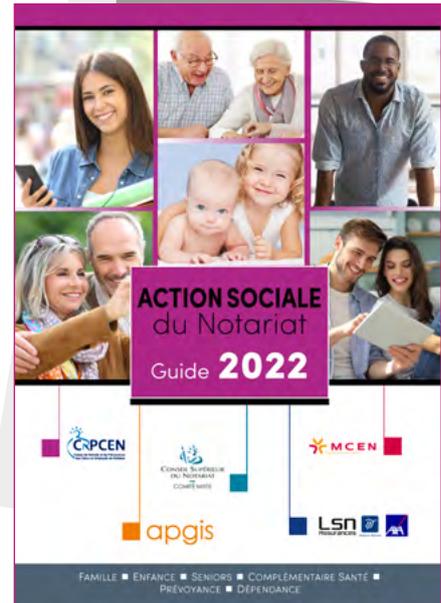
Ce service permet :

- ➔ De bénéficier de conseils, d'informations et d'un accompagnement personnalisé concernant certaines préoccupations de votre quotidien :
  - équilibre vie privée / vie professionnelle ;
  - gestion du budget ;
  - logement ;
  - proche en perte d'autonomie ;
  - hospitalisation ;
  - toutes autres demandes.
- ➔ D'accéder aux aides et dispositifs de la CRPCEN et de ses partenaires ainsi qu'aux interlocuteurs utiles pour améliorer votre situation.
- ➔ D'être accompagné(e) sur les démarches à réaliser (droit commun et dispositions particulières développées par la CRPCEN).

- ➔ Des prises de RDV avec des téléconseillers spécialisés sont possibles pour vous aider tout au long de votre vie et au quotidien dans vos démarches administratives.

Tout au long de leurs accompagnements, les conseillers vous apporteront un soutien et veilleront à la bonne évolution de votre situation. En fonction des impacts de cette situation sur votre santé, le service dispose d'un réseau de psychologues qui pourra prendre le relais pour vous aider à faire face.

Enfin pour les novices ou les personnes peu à l'aise avec les démarches administratives en ligne, les conseillers peuvent également vous aider à gagner en autonomie sur les environnements numériques utiles. ■



## NOUVEAU : UNE AIDE POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'HABITAT

### AIDE AMÉNAGEMENT DE L'HABITAT / RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Limitée aux besoins liés soit à une situation de précarité énergétique soit un besoin d'adaptation de son logement à une dépendance, l'aide aménagement a vocation à vous aider à financer une partie des travaux nécessaires pour rester le plus longtemps possible et dans de bonnes conditions chez vous ([rendez-vous pages 26 et 27 de votre guide](#)). ■

**AIDE POUR TOUS**

**Aide à l'aménagement de l'habitat / Rénovation énergétique**

**AIDE À L'AMÉNAGEMENT DE L'HABITAT**

Cette aide permet de financer du reste à charge pour des travaux d'adaptation de l'habitat dans le cadre du bien-être et du handicap.



**RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

Cette aide permet de financer du reste à charge pour des travaux permettant de réduire de 25 % la consommation énergétique (chauffage de l'habitat) pour des logements énergétiques (nouvelle qualité thermique, consommation énergétique élevée, etc.).



La commission statue sur un reste à charge, sachant que vous devez vous assurer en amont d'être éligible aux aides de l'ANAH. Pour financer votre projet de travaux et solliciter toutes les aides mobilisables, vous pouvez consulter le site suivant (simulateur d'aide en ligne) : <http://www.crpcen.fr>

26 CRPCEN • L'action sociale du notariat • 2022

**AIDE POUR TOUS**

**Puis-je prétendre à l'aide ?**

- Calendrier d'activité
- si vous êtes actif ou demandeur d'emploi, vous devez être affilié à la CRPCEN depuis au moins 1 an sans interruption à la date de la demande.
- si vous êtes invalidé, vous devez être affilié à la CRPCEN depuis au moins 1 an sans interruption à la date de la demande et votre pension doit être versée par la CRPCEN ;
- si vous êtes retraité ou bénéficiaire d'une pension de réversion, vous devez justifier d'une affiliation en cours ou être rattaché à la CRPCEN ;
- si vous êtes titulaire d'une pension à titre de famille, si vous devez justifier d'une affiliation en force ou être rattaché à la CRPCEN et recevoir une activité professionnelle en dehors du notariat.

**Comment constituer mon dossier ?**

- Renseigner et renvoyer la formulaire signé (pages 2, 4 et 5).
- joindre au formulaire les justificatifs suivants :
  - la copie de l'acte d'imposition (ou de non-imposition) 2021 sur les revenus 2020 de l'ensemble des membres composant le foyer ;
  - la copie de l'acte de mariage de toutes les prestations familiales (CAF, MSA...) attachées au cours des 12 derniers mois ;
  - la copie complète de l'avis des taxes foncières 2021 ;
  - pour les locataires : document justifiant de la demande de logement social, copie quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité, etc. ;
  - l'attestation médicale justifiant du handicap ou notification de décision de la MDPH ;
  - pour les personnes de moins de 70 ans, jornde une copie de la notification de décision ARR établie par le conseil départemental ;
  - les deux dernières années de moins de 2 mois (sans exclu les travaux d'amélioration, les travaux de réparation, de décoration intérieure et extérieure) ;
  - en cas de changement de situation (départ, rupture du PACS, séparation, divorce, échange de logement de famille) : se référer à la page 6 du guide.

Tout dossier incomplet sera sans effet.

Téléchargez notre formulaire depuis notre simulateur, accessible sur [www.crpcen.fr](http://www.crpcen.fr)

CRPCEN • L'action sociale du notariat • 2022 27

## Les maladies hivernales : la bronchiolite chez les petits



En hiver, de nombreux virus respiratoires circulent comme la grippe saisonnière, la rhinopharyngite et la bronchiolite chez l'enfant. La bronchiolite affecte 480 000 enfants de moins de 2 ans en moyenne par an, soit environ 30 % des nourrissons, causant l'hospitalisation de près de 2 % d'entre eux. Infection virale des petites bronches, elle est le plus souvent bénigne, mais quelles précautions prendre pour protéger votre bébé ? Explications et recommandations pour gérer au mieux cette maladie infantile.

### Qu'est-ce que la bronchiolite ?

La bronchiolite du nourrisson est une infection virale aiguë et contagieuse qui touche les bronchioles (petites bronches). Malgré des symptômes impressionnants, la bronchiolite est le plus souvent une maladie bénigne.

### Quels sont les symptômes ?

La bronchiolite débute généralement par un simple rhume suivi d'une légère fièvre. Petit à petit, une toux sèche apparaît. Puis survient une gêne respiratoire qui se traduit par une respiration rapide et sifflante (bruyante à l'expiration). Les symptômes s'atténuent en quelques jours et l'enfant guérit entre 8 à 10 jours. En revanche, une toux résiduelle peut persister une quinzaine de jours avant de disparaître totalement.

Pour en savoir plus, lire la brochure « [Votre enfant et la bronchiolite](#) » de **Santé publique France**, disponible en téléchargement.



### Quel est le traitement recommandé contre la bronchiolite ?

Il est nécessaire de nettoyer les voies nasales plusieurs fois par jour. La technique d'instillation de sérum physiologique reste l'une des méthodes les plus adaptées.

Pour les enfants les plus touchés, des séances de kinésithérapie respiratoire seront prescrites par votre médecin, afin d'évacuer les sécrétions qui gênent à la respiration.

Enfin, des médicaments contre la fièvre peuvent également être recommandés (paracétamol). ■

Source : Améli.fr et Santé publique France

### Quels gestes barrières adopter pour éviter la contamination ?

Dans son bilan annuel de surveillance 2020-2021, Santé publique France a révélé la diminution de cas de bronchiolite dans la métropole. En effet l'amplitude de l'épidémie a été très inférieure à celle de la saison précédente en raison de l'application des [gestes barrières](#) et des confinements en lien avec la pandémie du [Covid-19](#).

Afin de limiter la propagation du virus de la bronchiolite au sein de votre famille et de la collectivité, adoptez une nouvelle fois ces gestes protecteurs. Pensez-y dès votre sortie de maternité et durant les premiers mois de vie de votre enfant de façon à réduire son risque de bronchiolite. Se laver les mains et celles de votre enfant doit devenir un réflexe entre chaque geste usuel. Pensez également à utiliser du gel hydroalcoolique si vous ne pouvez pas vous laver les mains. ■



## Les vacances d'hiver à la montagne, ça se prépare !

**Les paysages enneigés, le bon air, le plein de vitamine D grâce à la météo souvent ensoleillée, la dépense physique et les délicieux plats régionaux sont les ingrédients parfaits pour recharger les batteries pendant la période hivernale.**

**Que vous soyez débutants ou glisseurs chevronnés, avant de vous lancer sur les pistes, suivez nos conseils préventifs pour profiter pleinement des joies des sports d'hiver !**

### Se préparer à l'effort

Une bonne préparation physique est essentielle avant de chausser ses skis ou sa planche. Lors de la descente des pistes, les muscles sont nombreux à se mettre en activité. Les membres inférieurs sont les premiers sollicités et ont plusieurs missions : stabilité, puissance, équilibre. Le cœur bat plus vite et les poumons travaillent plus en raison de l'altitude, de la pression atmosphérique et de la teneur réduite en oxygène. N'hésitez pas à vous échauffer (poignets, hanches, genoux, chevilles) avant d'entamer votre première piste.

Enfin, vous pouvez également vous procurer en pharmacie des huiles de massage conçues pour la préparation et la récupération sportive.

### Adapter son équipement

Bien souvent sur les pistes, le sentiment de « trop chaud » ou « trop froid » se fait ressentir. Équipez-vous de vêtements prévus à la pratique sportive, imperméables, qui absorbent la transpiration, tout en gardant la chaleur.

Pour une sécurité optimale, il est indispensable de vous équiper d'un casque de protection. Vous aurez toujours du style malgré tout ! 😊

Si vous possédez votre propre équipement de glisse, il est important de passer en boutique sur les stations pour faire vérifier votre matériel par des professionnels (fartage, réglage des fixations).

Une paire de lunettes de soleil catégorie 4 et un masque par temps neigeux sont vivement conseillés. Sans oublier l'indispensable crème solaire haute protection car la neige reflète davantage les rayons UV.



### Bien s'hydrater et s'alimenter

Le froid et l'altitude conjugués aux efforts vous feront consommer davantage de calories. Au réveil, prenez le temps d'ingérer un bon petit déjeuner complet avant de monter sur les pistes (fruits, céréales, produits laitiers). Et puis, quoi de mieux que les vacances sportives pour ne pas culpabiliser de manger des « montagnes » de fromage !

Enfin, une hydratation régulière est primordiale pour maintenir l'efficacité musculaire.

### Quelques règles de bonne conduite à suivre sur les pistes :

- respecter les autres vacanciers ;
- maîtriser sa vitesse et son comportement ;
- éviter les dangers du hors-piste ;
- respecter le balisage et la signalisation mise en place par les pisteurs ;
- ne pas jeter ses déchets sur les pistes ;
- enfin, même lors de vos vacances, respectez les gestes barrières préconisés dans la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 (file d'attente des remontées mécaniques, restaurants, etc.). ■



## Rendez-vous téléphonique : demandez à être rappelé

La CRPCEN élargit ses canaux de contact pour mieux répondre à vos demandes et réduire votre temps d'attente au téléphone.

Depuis le mois de mai 2021, la CRPCEN, en complément des différents modes de contact, vous propose un nouveau service : **le rendez-vous téléphonique**.

En cas de demande urgente, relative notamment à une rupture de ressources ou de droits, à un problème lié au paiement des indemnités journalières ou d'une pension, nos téléconseillers peuvent vous rappeler tous les après-midis.

Il vous suffit de vous connecter à votre espace sécurisé, de sélectionner le motif lié à votre situation selon les motifs suivants :

- demande de rendez-vous maladie ;
- pension ;
- ou action sociale ;

et de préciser clairement l'objet et le caractère urgent de votre demande en indiquant vos coordonnées téléphoniques. Cela permet à nos conseillers de préparer votre dossier en amont du rendez-vous téléphonique et de prévoir un temps d'échange personnalisé avec vous en toute confidentialité afin de vous aider à mieux appréhender votre situation et vous apporter des réponses concrètes. ■



## Comment transmettre mes demandes de remboursements de frais de santé

Lors d'une consultation médicale, si vous ne présentez pas votre carte Vitale (oubli, renouvellement en cours, nouvelle affiliation) ou si le professionnel de santé n'est pas équipé informatiquement, il vous remet une feuille de soins papier que vous devez remplir et adresser à la CRPCEN. Quelle est la marche à suivre pour le bon remboursement de vos frais de santé ?

**À savoir :** avec votre carte Vitale, vous êtes remboursé en 5 jours. En adressant une feuille de soins papier, ce délai est allongé et peut atteindre jusqu'à trois mois. Quand cela est possible, nous vous conseillons donc de présenter systématiquement votre carte Vitale lors d'une consultation.

### COMMENT TRANSMETTRE VOTRE FEUILLE DE SOINS ?

Votre feuille de soins papier est à transmettre exclusivement par voie postale à l'adresse suivante :

**CRPCEN**  
5 bis rue de Madrid - 75395 PARIS Cedex 08

**Important :** la CRPCEN règle les prestations uniquement sur production de documents originaux. Les feuilles de soins adressées par e-mail via votre espace sécurisé ne pourront pas faire l'objet d'un traitement.

### COMMENT REMPLIR VOTRE FEUILLE DE SOINS ?

#### → Dans la partie supérieure de la feuille de soins

- Si vous êtes le bénéficiaire des soins et l'assuré, inscrivez :
  - votre numéro de Sécurité sociale (n° d'immatriculation) ;
  - votre adresse postale.
- Si vous êtes le bénéficiaire des soins mais n'êtes pas l'assuré (ayant droit), indiquez :
  - votre numéro de Sécurité sociale, si vous en avez un ;
  - votre date de naissance ;
  - les nom, prénom, numéro de Sécurité sociale et adresse postale de l'assuré dont vous dépendez.

#### → La partie inférieure de la feuille de soins est complétée par le professionnel de santé que vous avez consulté.

#### PENSEZ-Y !

Veillez à la bonne lisibilité des informations.  
En cas de doute, consultez la notice au dos de la feuille de soins.  
Vous y trouverez des réponses à la plupart de vos questions.  
Pour être valide, **la feuille de soins doit être signée** avant d'être envoyée à la CRPCEN.

### QUELLE EST LA DATE LIMITE POUR VOUS FAIRE REMBOURSER UNE FEUILLE DE SOINS ?

Vous disposez de 2 ans pour envoyer votre feuille de soins à la CRPCEN et vous faire rembourser. Ce délai correspond à la durée de validité de la feuille de soins.

Si vos remboursements concernent une maladie, le délai court à compter du 1<sup>er</sup> jour du trimestre civil qui suit la date des soins. Par exemple, si vous avez consulté votre médecin le 6 juillet 2020, le délai de 2 ans court à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020. Vous avez donc jusqu'au 30 septembre 2022 pour nous faire parvenir votre feuille de soins.

Si vos remboursements concernent la maternité, ce délai de 2 ans court à compter de la date de la première constatation médicale de votre grossesse. ■

## Rappel des principes de vigilance sur les mails « suspects » reçus par nos assurés

La CRPCEN met en garde ses assurés à la suite de la réception de mails frauduleux. Soyez vigilant ! Comment reconnaître ces sollicitations ? Quels sont les bons réflexes à adopter pour s'en protéger ? Voici quelques conseils.

### 1 EST-CE QUE LE MESSAGE/COURRIEL M'EST RÉELLEMENT DESTINÉ ?

Généralement, les messages malveillants sont envoyés à destination d'un grand nombre de personnes, ils ne sont que peu personnalisés.

Le message évoque un dossier, une facture, un thème qui ne semble ne pas vous concerner ? Il s'agit certainement d'un courriel malveillant.

**Attention aux expéditeurs inconnus :** soyez particulièrement vigilant sur les courriels provenant d'une adresse électronique que vous ne connaissez pas ou qui ne fait pas partie de votre liste de contacts.

**2 SOYEZ OBSERVATEUR QUANT AU NIVEAU DE LANGAGE DU COURRIEL** même si cela s'avère de moins en moins vrai, certains courriels malveillants ne sont pas correctement écrits. Si le message comporte des erreurs de frappe, des fautes d'orthographe ou des expressions inappropriées, c'est qu'il n'est pas l'œuvre d'un organisme crédible (banque, administration...) et ce, même s'il présente le logo de l'institution ou de votre banque par exemple.

**3 VÉRIFIEZ LES LIENS DANS LE COURRIEL** avant de cliquer sur les éventuels liens, passez votre souris dessus sans cliquer, apparaît alors le lien complet. Assurez-vous que ce lien est cohérent et pointe vers un site légitime. Ne faites pas confiance aux noms de domaine du type [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), [impots.gouvfr.biz](http://impots.gouvfr.biz), [infocaf.org](http://infocaf.org), [urssaf.gouv.fr](http://urssaf.gouv.fr)... La CRPCEN ne demande jamais la communication de données personnelles par e-mail en dehors de l'espace sécurisé disponible sur le site [crpcen.fr](http://crpcen.fr).

**Attention :** cette manipulation est impossible à effectuer depuis un écran de smartphone.

**4 MÉFIEZ-VOUS DES DEMANDES ÉTRANGES OU INAPPROPRIÉES :** posez-vous la question de la légitimité des demandes éventuelles. Aucun organisme n'a le droit de vous demander votre code de carte bancaire, vos codes d'accès et mots de passe. Ne transmettez rien de confidentiel même sur demande d'une personne qui annonce faire partie de votre entourage.

**L'adresse de messagerie n'est pas un critère fiable :** une adresse de messagerie provenant d'un ami, de votre entreprise, d'un collaborateur peut facilement être usurpée. En cas de doute sur la nature du message et les demandes, contactez l'expéditeur du courriel sur un autre canal pour vous assurer qu'il s'agit bien de lui ! Si le courriel est reçu sur votre adresse mail professionnelle, contactez le service informatique qui contrôlera votre poste.

**5 N'OUVREZ PAS LES PIÈCES JOINTES DU MAIL** qui vous semble douteux et n'y répondez pas, supprimez le mail définitivement.

**6 N'OUBLIEZ PAS DE METTRE À JOUR VOTRE LOGICIEL ANTIVIRUS.**

Pour s'informer sur les escroqueries ou pour signaler un site internet ou un courriel suspect, un vol de coordonnées bancaires ou une tentative d'hameçonnage : contacter Info Escroqueries au :

**0 805 805 817**

(numéro vert - appel gratuit depuis la France) du lundi au vendredi de 9 h à 18 h 30.

Rendez-vous sur [cybermalveillance.gouv.fr](http://cybermalveillance.gouv.fr), la plateforme nationale d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance. Vous y retrouvez :

- des conseils / vidéos pour sensibiliser votre entourage professionnel ou personnel ;
- des services de proximité en cas de dommages causés par une attaque informatique. ■

### HAMEÇONNAGE

On vous incite à communiquer des informations importantes ? Ne tombez pas dans le piège.

#### QUE SE PASSE-T-IL ?

**1. Vous recevez un courriel piégé**

Le courriel suspect vous invite à :

- cliquer sur une pièce-jointe ou un lien piégé
- communiquer des informations personnelles

**2. L'attaquant se fait passer pour une personne ou un tiers de confiance**

L'attaquant est alors en mesure de :

- prendre le contrôle de votre système
- faire usage de vos informations

#### Impact de l'attaque

- Intégrité
- Authentificabilité
- Disponibilité
- Confidentialité

#### Motivations principales

- Attaque à l'image
- Appât du gain
- Nuissance
- Reconnaissance
- Espionnage
- Sabotage

#### COMMENT RÉAGIR ?

Vous êtes victime - Ne perdez pas un instant !

- 1- Renouvelez immédiatement les identifiants des comptes compromis.
- 2- Contactez votre service informatique ou un expert (au travers le vobis sur [www.cybermalveillance.gouv.fr](http://www.cybermalveillance.gouv.fr))
- 3- Signalez l'incident sur PHAROS ([www.atsinter-egalite.com](http://www.atsinter-egalite.com))
- 4- Portez plainte auprès des services compétents ([www.c3i.gouv.fr/en-cas-dincident](http://www.c3i.gouv.fr/en-cas-dincident))
- 5- Plus de conseils avec INFO ESCROQUERIES au 0 805 805 817 (numéro gratuit)

#### COMMENT SE PROTÉGER ?

Ne tombez pas dans le piège

- Ne cliquez jamais sur un lien ou une pièce-jointe qui vous semblent douteux.
- Ne répondez jamais à un courriel suspect. Au moindre doute, contactez l'expéditeur par un autre canal.
- Évitez l'effet bande de neige ! Déposez d'un mot de passe unique pour chaque application.
- de conseil avec la CNIL : [www.cnil.fr/fr/mot-de-passe](http://www.cnil.fr/fr/mot-de-passe)
- Vérifiez les paramètres de sécurité de votre compte de messagerie.
- Activez l'authentification à double facteur (la plupart des fournisseurs de messagerie le proposent)

#CyberVigilant ! En savoir plus sur les attaques par hameçonnage : [www.c3i.gouv.fr/information/CEPFR-2017-08-001](http://www.c3i.gouv.fr/information/CEPFR-2017-08-001)  
[www.cybermalveillance.gouv.fr/ressources/hameconnage-phishing](http://www.cybermalveillance.gouv.fr/ressources/hameconnage-phishing)

Les bonnes pratiques de l'informatique : [www.c3i.gouv.fr/information/observateurs](http://www.c3i.gouv.fr/information/observateurs)  
En savoir plus sur l'ANSSI : [www.anssi.gouv.fr](http://www.anssi.gouv.fr)  
En savoir plus sur Cybermalveillance.gouv.fr : [www.cybermalveillance.gouv.fr](http://www.cybermalveillance.gouv.fr)

**CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR**  
Assistance et prévention du risque numérique

17-010000-103

le Lien Social Magazine #148 - Janvier / Février 2022

## Tutoriel : création de votre espace sécurisé



Afin de vous accompagner dans la création de votre compte sur l'espace sécurisé de notre site internet, les services de la Caisse ont mis à votre disposition, sous format vidéo de 3 minutes, un tutoriel vous expliquant en 6 étapes le fonctionnement de l'appliactif.

La vidéo est accessible par ici → <https://www.crpcen.fr/affilies/tutoriels-de-lespace-securise-assureretraite>



### RAPPEL DES 6 ÉTAPES :

- Connectez-vous via FranceConnect ou créez votre compte CRPCEN accessible en haut à droite à côté du cadenas de la page principale du site.
- Sélectionnez assuré/retraité puis « créer mon compte ».
- En vous référant à votre attestation de droits, renseignez tous les champs (date de naissance, n° de sécurité sociale complet, adresse e-mail, cochez la case « je confirme avoir lu... ») puis validez.
- Cliquez sur le lien reçu sur votre boîte e-mail qui vous dirige sur la page de connexion.
- Saisissez une nouvelle fois votre numéro de sécurité sociale puis le mot de passe temporaire mentionné dans l'e-mail.
- Ainsi, vous pouvez redéfinir votre mot de passe personnel en suivant les instructions, vous êtes connecté.

### LES AVANTAGES À POSSÉDER UN COMPTE SUR L'ESPACE SÉCURISÉ :

- accéder à une messagerie sécurisée ;
- pouvoir envoyer des pièces jointes en quelques clics (RIB, attestation, etc.) ;
- gérer de manière optimale son dossier de retraite, de maladie (mais attention hors feuilles de soins, voir page 11) ou de demande d'aide sociale.



## ET POUR LES EMPLOYEURS ?

Afin de communiquer rapidement et efficacement avec la CRPCEN, un tutoriel est également disponible pour vous, employeurs, qui souhaitez créer votre espace sécurisé.

La vidéo est accessible par ici → <https://www.crpcen.fr/etudes/tutoriels-de-lespace-securise-employeur>





## Le congé de paternité et d'accueil allongé à 25 jours

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, les nouveaux pères peuvent profiter d'un congé paternité plus long. Sa durée est en effet passée de 11 à 25 jours (auxquels s'ajoutent 3 jours de congé de naissance).

Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant est un droit ouvert à l'occasion de la naissance d'un enfant au père de l'enfant, quelle que soit sa situation familiale (mariage, pacte civil de solidarité [Pacs], union libre, divorce ou séparation...), ou à la personne qui partage la vie de la mère (mariage, Pacs ou concubinage). Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant bénéficie à tout salarié quelles que soient son ancienneté et la nature de son contrat (CDI, CDD, temps partiel, intérim...).

### 25 JOURS QUI S'AJOUTENT AU CONGÉ DE NAISSANCE

Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant est d'une durée maximale de :

- ➔ 25 jours (samedi, dimanche et jour férié compris) pour la naissance d'un enfant ;
- ➔ 32 jours pour une naissance multiple.

Il doit débuter immédiatement après le congé de naissance de 3 jours payés par l'employeur. Le congé de paternité peut être pris en une seule fois ou en plusieurs fois. De plus, sa durée peut être décomposée en plusieurs périodes :

- une première période obligatoire de 4 jours qui interdit de travailler en même temps, elle doit débuter immédiatement après le congé de naissance de 3 jours ;
- une seconde période de 21 jours en cas de naissance simple ou de 28 jours en cas de naissances multiples. Cette seconde période de congé n'est pas obligatoire et peut être fractionnée en 2 parties dont la plus courte est au moins égale à 5 jours. Elle doit débuter dans un délai de 6 mois à compter de la naissance.

### PRÉVENIR SON EMPLOYEUR UN MOIS À L'AVANCE

L'employeur ne peut pas refuser d'accorder le congé de paternité et d'accueil de l'enfant, mais il doit en être informé au minimum un mois à l'avance. Ce congé ne peut pas non plus être décalé sans son accord.

Dès le début du congé et pour chaque période de congé choisie, l'employeur devra établir une attestation de salaire. C'est sur cette base que la CRPCEN détermine si l'assuré remplit les conditions requises pour avoir droit aux indemnités journalières pendant le congé et, si tel est le cas, en calcule le montant.

### « LES 1 000 PREMIERS JOURS » une appli pour les parents ou futurs parents

Cette application, téléchargeable gratuitement sur l'App Store et Google play, permet de suivre les étapes du projet de parentalité jusqu'aux 2 ans de l'enfant.

« Les 1 000 premiers jours » est une appli récemment créée par le ministère des Solidarités et de la Santé en collaboration avec les professionnels de santé et les parents. Elle propose pour le moment un calendrier détaillé, un autodiagnostic pour évaluer le risque de dépression post-partum ainsi qu'une cartographie pour trouver un accompagnement adapté et géolocalisé. ■



## Des nouvelles des comités du Notariat

Nous avons réuni 3 bénévoles des comités du Notariat pour les interroger sur leurs difficultés et leurs attentes dans ce contexte de crise sanitaire toujours éprouvant pour eux.



**Sabine GUILLOTTE**, secrétaire du comité de Normandie  
Tél. 02 31 75 01 64  
Portable 06 87 30 18 54  
[sabine.guillothe@orange.fr](mailto:sabine.guillothe@orange.fr)



**Françoise POUILLOT**, secrétaire du comité de Bourgogne  
Tél. 03 80 58 55 46  
Portable 06 75 55 08 03  
[françoisepouillot@orange.fr](mailto:françoisepouillot@orange.fr)



**Daniel SPRUYT**, délégué du département de la Corse  
Tél. 04 95 36 25 89  
Portable 06 08 17 48 89  
[daniel.spruyt2b@orange.fr](mailto:daniel.spruyt2b@orange.fr)

**Le Lien Social :** Quel a été l'impact du COVID-19 sur votre activité de secrétaire depuis bientôt 2 ans ?

**Sabine GUILLOTTE :** Nous avons surtout été gênés au début par l'impossibilité de nous déplacer pour rencontrer certains de nos retraités habitués du comité, en situation d'isolement auxquels nous avons l'habitude de rendre visite, voire de rendre des petits services.

**Françoise POUILLOT :** Oui, malheureusement la crise nous a privés du contact direct avec les retraités mais nous avons compensé par beaucoup d'appels téléphoniques.

**Le Lien Social :** Avez-vous été sollicités par les retraités de votre région pour des motifs liés à la crise sanitaire ?

**Sabine GUILLOTTE :** Nous n'avons finalement pas été beaucoup plus sollicités en 2020 et 2021. Il y a eu cependant une période où la CRPCEN avait fermé sa permanence téléphonique en mars 2020. Des retraités n'ayant pas accès au numérique nous sollicitaient alors pour des demandes urgentes ou importantes.

**Françoise POUILLOT :** Pour ma part, j'ai été peu sollicitée en raison de la crise mais j'ai été contactée pour des motifs inhabituels et parfois assez surprenants. Par exemple par des actifs qui souhaitent envoyer leur dossier de retraite à la Caisse !

**Daniel SPRUYT :** J'ai essayé d'aller au-devant des personnes dont je connaissais la situation précaire. Malgré cette situation sanitaire, les retraités dans le besoin n'osent pas nous contacter par pudeur ou timidité. Et la fierté du caractère Corse rend ici les choses encore plus difficiles !

**Le Lien Social :** La CRPCEN s'appuie depuis cette année sur l'expertise de l'association reconnue d'utilité publique « Les petits frères des pauvres » qui a publié à 2 reprises des rapports documentant précisément les différents impacts des confinements sur les retraités : isolement, difficulté d'accès aux droits, fracture numérique, précarisation. Dans le cadre de ce partenariat, des formations ont été dispensées aux bénévoles des comités. Quels enseignements en avez-vous tirés ?

**Françoise POUILLOT :** Nous avons de l'expérience en matière de contact avec les personnes en situation d'isolement mais nous avons appris à les approcher de façon différente, plus subtile, en posant beaucoup de questions pour mettre notre interlocuteur en confiance.

Ces formations ont également permis aux bénévoles des 2 organisations de faire connaissance avant que des liens territoriaux puissent se créer car cette association compte de nombreux bénévoles dans toutes les régions.

**Daniel SPRUYT :** J'ai été conquis par la gentillesse et l'écoute de cette association qui a très bien compris notre spécificité. En effet, eux rencontrent des personnes de tous horizons alors que les bénévoles des comités œuvrent au sein d'une communauté soudée, celle du notariat. J'espère sincèrement que ce partenariat perdurera car nous avons beaucoup à nous apporter mutuellement notamment grâce au maillage territorial des Petits frères des pauvres.

**Sabine GUILLOTTE :** Je confirme. Malgré ma longue expérience dans le comité, cela m'a permis d'échanger avec les formateurs et les participants qui ont partagé leurs techniques et astuces pour contacter les retraités.

**Le Lien Social :** Pour 2022, votre comité a-t-il des projets si la crise sanitaire permet la reprise des activités ?

**Sabine GUILLOTTE :** Nous espérons réactiver la dynamique du réseau du notariat autour du dénominateur commun du lien social. Nous avons tous besoin de nous retrouver, d'échanger de bons souvenirs, de voyager, d'organiser des visites, de nous rencontrer à l'occasion d'une réunion départementale ou régionale. J'ai 40 personnes inscrites pour une croisière que nous espérons finaliser mais nous devons attendre les signes d'une accalmie avant de lancer le programme des réjouissances pour 2022.

**Françoise POUILLOT :** Je renonce à organiser un voyage en 2022 mais je tiens beaucoup à réunir les retraités de Bourgogne.

**Le Lien Social :** Quel a été l'impact du COVID-19 sur votre activité de secrétaire depuis bientôt 2 ans ?

**Françoise POUILLOT :** Je recherche un délégué pour le département de l'Yonne et pour celui de la Saône-et-Loire. N'hésitez pas à me contacter !

**Daniel SPRUYT :** Les comités du notariat comptent une centaine de bénévoles sur tout le territoire. Nous sommes tous d'anciens salariés du notariat, voire quelques notaires, qui œuvrent à maintenir le lien social qui unit, dans toute la France, les retraités du notariat. Nous sommes là pour vous aider, vous écouter pour quelle que cause que ce soit. Mais nous avons également besoin de vous pour renforcer nos équipes de bénévoles.

**Sabine GUILLOTTE :** Alors n'hésitez pas à prendre contact avec nous. Retrouvez nos coordonnées sur le [site internet de la Caisse](#) et sur le [guide de l'action sociale du notariat](#). ■

# Espace sécurisé

## N'attendez plus pour créer votre espace personnel

- Pour échanger des documents (hors feuilles de soins) ou pour communiquer simplement et en toute sécurité avec la CRPCEN, que vous soyez employeur ou bénéficiaire du régime, vous pouvez désormais utiliser l'espace service sécurisé qui est mis à votre disposition sur [www.crpcen.fr](http://www.crpcen.fr).
- Un [tutoriel](#) est également disponible sur notre site afin de vous accompagner dans la création de votre compte (rappel des 6 étapes en page 13 de votre Lien Social). ■



**44 965 affiliés de la CRPCEN  
et 2 536 études**  
ont déjà créé leur compte

**PENSEZ À CRÉER  
LE VÔTRE !**



CRPCEN - 5 bis, rue de Madrid - 75395 PARIS Cedex 08

Fax 01 42 93 27 60

Site Internet [www.crpcen.fr](http://www.crpcen.fr)

Accueil personnalisé sur rendez-vous

Directeur de la publication Olivier MANIETTE, directeur de la CRPCEN

Rédacteur en chef : Pierre-Vincent BOSSER

Ont collaboré à la réalisation de ce numéro :

Alexandra AUCLAIR, Pierre-Vincent BOSSER, Estelle CLAUDÉ, Alexandra SCHATZER, Chareille KOKA, Marc SAUZEDDE, Carole BOUCHARD

Création graphique, réalisation :

Carole BOUCHARD, CRPCEN

Photos CRPCEN, Fotolia / Adobe Stock

Le Lien Social, publié par la CRPCEN

Impression Groupe LECAUX Imprimerie / HandiPRINT

CRPCEN,  
organisme certifié



Retrouvez  
tous les numéros du Lien Social  
de l'année sur [www.crpcen.fr](http://www.crpcen.fr)



10-31-2816 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / [pefc-france.org](http://pefc-france.org)